

Varsovie, 22 janvier 2015

Pologne : le secteur de la construction est-il sorti d'affaire ?

D'après les statistiques des défaillances d'entreprises, le secteur polonais de la construction est arrivé à un tournant. La performance négative de 2010-2012, caractérisée par de nombreuses faillites, a cédé la place à une des améliorations sectorielles les plus remarquables. Ces données signifient-elles que l'ensemble du secteur se redresse durablement ? Au stade actuel, l'industrie du logement, qui ne constitue qu'une fraction du secteur de la construction, montre des signes de progression, et les nouveaux fonds de l'Union européenne contribuent à cette dynamique positive.

Une détérioration sensible entre 2010 et 2013

Le secteur polonais de la construction a connu un boom il y a 10 ans : la demande de nouveaux logements augmentait, alimentée par des prêts hypothécaires attrayants. Le secteur a ensuite reçu une nouvelle impulsion lorsque le pays a été sélectionné pour accueillir le championnat de football Euro 2012 avec l'Ukraine. Cela a généré de nouveaux chantiers : construction de stades et développement de l'infrastructure polonaise. La quantité de nouveaux contrats a suscité d'importantes fluctuations de prix dans les matériaux de construction. Bon nombre d'entreprises n'y ont pas résisté. Parallèlement, la chute de la demande sur le marché du logement (sous l'effet d'une forte hausse des prix, alliée à des conditions plus restrictives d'obtention des crédits et à la situation délicate du marché du travail) a participé à la dégradation des perspectives pour les entreprises ciblant ce segment du marché de la construction. À partir de 2010, les cas de défaillances d'entreprises de construction se sont multipliés à un rythme spectaculaire : d'abord 20 % de plus, puis 46 % en 2011 et 52 % en 2012.

Signes d'amélioration et opportunités à partir de 2016

Les récentes statistiques de défaillances d'entreprises dressent un tableau totalement différent. Après des années de détérioration, on ne constate pas seulement un net recul des faillites dans la construction, mais une vraie amélioration, au point que la performance du secteur dépasse souvent celle des autres branches. Les trois premiers trimestres 2014 affichent une baisse de 26 % des défaillances d'entreprises. Cette évolution positive s'est amorcée au cours de l'hiver 2013/2014, dont la relative douceur n'a pas trop retardé les chantiers de construction. Parallèlement, les taux d'intérêt historiquement bas, la hausse de la demande et la relative stabilisation des prix font que le marché du logement soutient le secteur de la construction et ses entreprises. Autre effet positif, les aides publiques aux jeunes adultes à l'achat d'un logement avec emprunt hypothécaire. Si la mesure ne concerne que le marché du logement primaire, elle aide aussi les entreprises qui construisent des logements, ainsi que les petits entrepreneurs de parachèvement et de décoration. Cependant, le programme est relativement restrictif, et le marché du logement ne représente qu'une petite partie du secteur de la construction.

A plus long terme, les acteurs du bâtiment vont bénéficier d'un apport de fonds européens provenant du nouveau budget de l'UE pour 2014-2020. Ces fonds communautaires (dont la Pologne est le premier bénéficiaire), associés aux aides publiques du gouvernement, serviront à améliorer l'infrastructure du pays. Cela ouvre des perspectives d'envergure aux entreprises spécialisées dans les travaux d'infrastructure. Pour des questions de procédure, cependant, les entreprises de construction ne ressentiront les effets de ces nouveaux investissements qu'à partir de 2016.

Au vu de ces conditions plus favorables, Coface a amélioré le risque du secteur de la construction de « très élevé » en « élevé ». Une amélioration plus visible, contribuant à limiter les risques, profitera aux entreprises de construction dans le courant de 2015.

« Le secteur du bâtiment offre enfin de meilleures perspectives. L'amélioration des ventes et de la production va de pair avec un recul des faillites. Si les prévisions sont plutôt positives pour le secteur de la construction, il faut noter que de nombreuses entités souffrent encore de cette longue dégradation passée et de problèmes de liquidités. Elles accueillent avec soulagement les signes de redressement, mais il faudra une amélioration à long terme pour que leur situation financière se rétablisse », conclut Grzegorz Siewicz, Économiste de Coface pour la région d'Europe centrale.

Perspectives en hausse pour la plupart des secteurs, mais on note des influences extérieures négatives

L'évaluation de plusieurs autres secteurs a aussi été revue.

Tandis que l'amélioration de la demande (domestique et émanant des marchés étrangers) permet aux secteurs des métaux et de l'automobile de retrouver la note « risque moyen », deux autres branches restent relativement sensibles aux influences extérieures négatives. Les transports et la chimie voient leur évaluation dégradée. Les transporteurs polonais sont très exposés aux services internationaux, y compris le fret, à destination de marchés en mauvaise santé comme la Russie ou l'Ukraine. Le redressement hésitant de la zone euro ou encore la baisse du prix du pétrole qui réduit les coûts de production du secteur ne suffisent pas à compenser cet effet négatif.

CONTACTS MEDIA :

Maria KRELLENSTEIN - T. +33 (0)1 49 02 16 29 maria.krellenstein@coface.com
Justine LANSAC – T. +33 (0)1 49 02 24 48 justine.lansac@coface.com

À propos de Coface

Le Groupe Coface, un leader mondial de l'assurance crédit, propose aux entreprises du monde entier des solutions pour les protéger contre le risque de défaillance financière de leurs clients, sur leur marché domestique et à l'export. En 2013, le Groupe, fort de 4 440 collaborateurs, a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 1 440 Md€. Présent directement ou indirectement dans 98 pays, il sécurise les transactions de 37 000 entreprises dans plus de 200 pays. Chaque trimestre, Coface publie son évaluation du risque pays dans 160 pays, en s'appuyant sur sa connaissance unique du comportement de paiement des entreprises et sur l'expertise de ses 350 arbitres localisés au plus près des clients et de leurs débiteurs.

En France, le Groupe gère également les garanties publiques à l'exportation pour le compte de l'État.



C O M M U N I Q U E D E P R E S S E

www.coface.com

Coface SA. est coté sur le Compartiment A d' Euronext Paris
ISIN : FR0010667147 / Mnémonique : COFA

